

# SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 13 MAI 2014

### Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - P. Blayau - S. Bonnisseau - C. Botella - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage - P. Cauvin - J. Chambrier-Slama - B. Chervet - E. Dahan-Soussy - A. Gibeault - S. Lambertucci-Mann - C. Lechartier-Atlas - F. Moggio - M. Ody - M. Papageorgiou - A. Raix - B. Rodde - C. Smadja - E. Sparer - J. Torrente

Absent : A. Louppe

### Invités présents :

J-L. Baldacci - T. Bokanowski - E. Chauvet (représente G. Pragier) - F. Coblenca - C. De Kerchove - B. Le François - D. Ribas - J. Schaeffer - A. Sitbon - E. Valentin - M. Vincent

Invités excusés : F. Brette – M. Estrade - M. Pichon-Damesin

Invité absent : L. Danon-Boileau

Invité pour les locaux : M. Bahri, expert-comptable

Invités pour la politique étrangère de la SPP : M. Aisenstein – G. Diatkine

Invité pour le DPC : C. Baruch

### **1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2014**

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

### **2/ Demandes d'agrément**

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, trois candidats sont agréés par le CA comme membre adhérent : Françoise Adouard, Vincent Flavigny et Annabelle Tuset.

*Le Président demande au conseil d'administration la possibilité de modifier l'ordre des points de l'ordre du jour en raison de la présence exceptionnelle de M. Bahri, expert-comptable, et de commencer par le point 5. Le CA donne son accord.*

### **3/ Point 5 : Informatique. Signature du contrat avec Mediamatis (BDD). Vote.**

Comme cela avait été annoncé lors du CA précédent, la confection de la base de données (BDD) s'est achevée fin février 2014.

Le contrat qui avait été étudié avec M. Bahri, par une délégation composée de Chantal Lechartier-Atlas, Josiane Chambrier-Slama, Benoît Rodde et Marthe Cartier-Bresson, membres du CA du précédent mandat, peut donc être signé.

Chantal Lechartier-Atlas rappelle les points qui avaient fait l'objet d'observations lors de la lecture du contrat avec M. Bahri.

Bernard Chervet précise que plusieurs points ont été depuis améliorés selon les souhaits émis lors de cette étude :

- Le prix s'avère finalement légèrement inférieur à celui du contrat initial.
- Il n'y a pas eu de coût supplémentaire pour la formation, la période d'essai ayant servi de temps de formation.

- La garantie, dont la durée initialement prévue était de trois mois, a été rallongée à quatre mois. Elle commence après la période d'essai et de test, et s'étend donc jusqu'au 30 juin 2014.
- Le coût de la maintenance a été fixé à 3.500 €/an (la fourchette proposée était de 3.000 à 6.000 €).
- La maintenance ne débutera qu'après la période de garantie, c'est-à-dire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014.
- L'hébergement de notre BDD se fera chez OVH par le biais de Mediamatis, ce qui est moins onéreux pour la SPP qu'en direct.

**Le CA doit donner son approbation pour que le contrat ainsi modifié soit signé par le président.**

**Vote à main levée. Approbation à l'unanimité.**

*Afin de profiter de la présence de M. Bahri, et de deux anciens présidents de la SPP (Marilia Aisenstein et Gilbert Diatkine), Bernard Chervet demande une nouvelle modification de l'ordonnancement des points de l'ordre du jour, avec le déplacement du point 4. Le CA donne son accord.*

**4/ Point 4 : Locaux. Invitation de M. Bahri. Présentation des projets de faisabilité. Mandat pour négociation et signature d'un compromis de vente avec conditions suspensives. Vote.**

Lecture est faite de la lettre que Bernard Chervet a adressée à l'ensemble des administrateurs et aux invités du CA.

Bernard Chervet insiste sur la dimension politique consistant à réunir l'ensemble des activités de la SPP en un même lieu (cf. texte en annexe).

Afin de s'assurer de la procédure institutionnelle pour un tel projet d'achat immobilier, Bernard Chervet a contacté Mme Laplazier, notre conseil au ministère de l'intérieur.

Une présentation détaillée du projet du local de la rue Eugène Oudiné est faite.

Une discussion s'engage. Le bénéfice du point de vue institutionnel est souligné, et étayé sur l'expérience de la British Society, et de la société belge.

Les exigences techniques liées à la Bibliothèque S. Freud sont rappelées, ainsi que leur coût.

L'éventuel rapprochement du CCTP avec une autre structure, occasionnerait un loyer qui serait à évaluer. M. Bahri donne des précisions sur ce point.

Une demande de soutien financier sera faite auprès de l'agence régionale de santé (ARS).

La crainte principale porte sur la fréquentation des séminaires le soir, compte tenu des transports peu nombreux en soirée, et de l'excentrement du lieu.

D'autres points en faveur du projet sont évoqués : l'intrication des diverses activités, la circulation, le quartier en pleine évolution, la dynamisation de la vie sociétale tant pour les membres que pour les AEF.

Bernard Chervet précise l'existence de clauses suspensives : obtention du prêt, contrôle des normes, conformité du projet, accord de l'assemblée générale qui devra être convoquée.

M. Bahri présente alors le plan de financement inhérent à ce projet.

Bernard Chervet demande au CA de mandater deux personnes afin de poursuivre l'étude de la faisabilité du projet, de mener les négociations et les démarches administratives subséquentes. Sont désignés Bernard Chervet et Marilia Aisenstein.

Un vote à bulletin secret a lieu concernant ce mandat.

Sur 23 administrateurs présents, deux (Jacques Angelergues et Françoise Moggio) souhaitent se retirer du vote (et non pas s'abstenir), étant donné leur implication dans l'une des associations vendeuses ; ceci afin d'écarter tout conflit d'intérêt.

Le suffrage s'exprime donc sur 21 votes.

**Mandat à Bernard Chervet et Marilia Aisenstein. Voté à l'unanimité.**

**5/ Point 3 : Politique étrangère de la SPP**

Pour évoquer cette préoccupation récurrente dans nos relations avec l'IPA, Marilia Aisenstein, Gilbert Diatkine, Michel Vincent, Alain Gibeault et Michel Ody, ont été invités du fait de leur implication dans des sociétés, groupes et instituts de formation, à l'étranger, les deux derniers étant en même temps membres du CA.

Bernard Chervet fut déjà interpellé lors de son premier mandat, par Jorge Canestri, sur la politique de la SPP recevant des candidats étrangers, puis les agréant membres de la SPP alors qu'ils ne peuvent pas s'intégrer aux sociétés locales quand ils retournent exercer dans leurs pays d'origine. Ils sont alors tentés de fonder des groupes se référant au modèle français, créant ainsi des filières de futurs candidats ne pouvant se former que dans les instituts de la SPP.

Cette année, lors de la Conférence de la FEP à Turin, Stefano Bolognini a souhaité rencontrer Bernard Chervet pour ré-aborder le rôle de la SPP dans certains pays étrangers, et sa politique de formation de candidats étrangers.

Est soulignée le paradoxe existant dans l'organisation de l'IPA du fait de la reconnaissance officielle des trois modèles de formation ; le modèle Eitingon - l'analyse doit être faite par un formateur pour permettre l'accès au cursus -, le modèle uruguayen et le modèle français - l'analyse peut être faite par un membre quelle que soit sa catégorie (tout-divan). L'importance de maintenir les trois modèles est évidemment largement soutenue.

La nouvelle définition du « correspondant » s'applique justement aux situations des candidats et membres étrangers, la notion d' « étranger » étant défini comme suit : « un candidat étranger est quelqu'un qui fait sa formation dans un pays qui n'est pas le sien. ».

\* En ce qui concerne les demandes venant de personnes étrangères, la politique générale de la SPP envers les candidats et membres étrangers présente trois cas de figures :

- La demande d'une cure psychanalytique émanant de collègues étrangers. Ce point est une affaire privée.
- La demande de collègues étrangers d'entamer un cursus. Dans ce cas, il est important de faire la différence entre une demande venant d'un candidat dont le pays d'appartenance ne comporte ni société ni groupe, et celle venant d'un candidat qui vit et travaille dans un pays où il existe déjà une société ou un groupe psychanalytique. Dans ce cas, un entretien avec le candidat est prévu, préalablement à l'examen de sa candidature, afin de lui préciser les conséquences de sa formation à la SPP.
- La demande d'agrément : là encore, il faut bien différencier les situations, selon qu'une société ou un groupe existe ou non dans le pays d'origine. Un entretien devrait être systématique afin de présenter clairement au collègue étranger les conséquences de son agrément en tant que membre de la SPP, et l'informer de la possibilité de devenir psychanalyste correspondant de la SPP en étant membre de la société de son pays d'origine.

En contre-point des précautions que devraient respecter la SPP, il y a aussi la nécessité de soulever au sein de l'IPA, la difficulté à gérer les trois modèles, ceci afin de réduire les clivages. D'où la nécessité de « passerelles » avec les sociétés locales, en fait entre les modèles.

Le CA insiste sur l'importance de mettre le candidat face aux difficultés qu'il aura à affronter, et sur les dérives possibles d'une utilisation perverse de la situation par le candidat.

Gilbert Diatkine apporte les précisions suivantes :

L'existence des trois modèles de formation aboutit au fait que les patients des membres de la SPP qui ne sont pas reconnus comme Training analysts dans leurs pays peuvent se présenter pour se former à l'institut de psychanalyse de Paris, alors qu'ils n'en auraient pas le droit dans leurs pays. Une sous-commission spéciale de l'institut de Paris examine ces candidatures. Si les candidats semblent recevables, elle les accepte pour une formation bien particulière, avec supervisions par Skype et séminaires très épisodiques. Le règlement actuel de l'API est que si des analystes ont fait leur formation dans un pays, alors ils doivent devenir membres de la société de ce pays. Ces analystes en formation deviennent donc à leur tour membres de la SPP. Une fois reconnus, leurs patients ont le droit se présenter à l'Institut de la SPP alors qu'ils n'auraient pas le droit de le faire chez eux. Le danger est donc de voir se constituer des groupes de la SPP un peu partout dans le monde, et d'être entraînés dans une série de conflits avec les sociétés locales. Ce danger est très grand à Moscou, mais il peut se produire partout où la SPP a des membres qui ne sont pas reconnus localement comme Training analysts.

Nous n'avons aucune raison de renoncer à nos principes de formation, mais nous devrions œuvrer au sein de l'API à assouplir l'imperméabilité actuelle entre les trois filières de formation.

\* Par ailleurs, Bernard Chervet souligne l'insistance de Stefano Bolognini pour que les membres formateurs de la SPP qui vont dans une société ou un groupe officiels d'un pays, soient très prudents avant d'aller aussi dans d'autres groupes ou associations de ce pays ; de mesurer les enjeux entre les divers groupes de l'IPA et ceux non IPA. Ainsi, quand un analyste SPP se rend à l'étranger pour intervenir dans une société non composante de l'IPA, il est indispensable qu'il prenne contact préalablement avec la société locale reconnue par l'IPA.

#### **6/ Point 9 : Informations (1<sup>ère</sup> partie)**

##### **- PEA et Integrated Training Program de l'IPA**

Marilia Aisenstein informe que ce texte a été écrit pour de jeunes sociétés, et qu'il est issu d'une proposition non contraignante du COCAP – IPA.

##### **- Consultation on proposed changes to the IPA Ethics Code**

Marilia Aisenstein souligne combien ce serait une erreur de donner des modèles de code éthique aux sociétés. Chaque société doit être à l'origine de son propre code, tout en étant attentive à ce que son code soit en conformité avec celui de l'IPA.

#### **7/ Point 6 : Personnel : modification du poste de DAF. Vote**

L'introduction d'une hiérarchie au sein du personnel, par la nomination d'un Directeur Administratif et Financier (DAF), a eu pour conséquence l'émergence de difficultés.

Le bureau s'est donc engagé dans une réflexion plus structurelle.

Afin de corriger cette situation, Bernard Chervet propose au CA de modifier le contrat de travail de M. Pascal Barbier, en vue d'une requalification de son statut.

En effet, si M. Pascal Barbier est en mesure d'assurer sa fonction de comptable, et de nombreuses tâches de gestion à la demande du Président et du bureau, il apparaît qu'il est en difficulté quant à assumer une position hiérarchique.

A la SPP, la grande majorité des salariés sont cadres, totalement autonomes dans leur fonction, et déjà sous l'autorité de membres du bureau. Une double hiérarchie gêne plus leur travail qu'il ne le facilite.

A la proposition de requalifier le statut de M. Pascal Barbier, le CA vote à main levée.

**Votée à l'unanimité moins 1 abstention.**

#### **8/ Point 7 : Vie Scientifique**

##### **- Commission scientifique (CS)**

César Botella, M. Ody et Claude Smadja demandent que le souhait de présenter au CA de septembre, les projets et perspectives de la commission scientifique, soit inscrit à l'ordre du jour.

##### **- Comité scientifique du CA (CSCA)**

Le colloque de la SPP est presque abouti.

Les « Rencontres de la SPP » sont en cours d'élaboration. Les contraintes évoquées lors de la présentation du projet seront reprises avec les responsables, afin que soient respectées les demandes des groupes régionaux. Bernard Chervet s'est réuni avec eux afin de préciser très clairement les attentes des collègues, et des groupes régionaux en particulier.

#### **9/ Point 8 : Bulletins de la SPP**

- Bulletin institutionnel : Martine Estrade remplace Félicie Nayrou aux côtés de Jacqueline Schaeffer. A la demande de Jacqueline Schaeffer, des membres du bureau, en l'occurrence les secrétaires généraux, l'assisteront dans ce travail.

##### **- Bulletin du programme scientifique : devis**

Suite à la pétition présentée lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars dernier, le bureau a reçu Sylvia Cabrera et lui a demandé de faire estimer le coût de l'impression du bulletin papier, par le circuit qu'elle connaît.

Par ailleurs, Bernard Chervet a demandé à Pascal Barbier d'obtenir d'autres devis, de même que Cécile Marcoux.

Tous les devis ont été reçus. Celui fourni par les pétitionnaires s'avère beaucoup plus élevé qu'annoncé lors de l'AGO.

Compte tenu des chiffres reçus, le choix semble s'orienter vers Avantage Express. Mais le vote est repoussé en juillet afin d'affiner certains détails des divers devis.

## **10/ Point 9 : Informations (fin)**

- COPEA : mise en ligne des textes de la COPEA. Mandaté par le CA, le bureau a rédigé les textes qui figurent désormais sur le site.

- Démission de Colette Chiland. Proposition d'attribution du statut d'invité

### **Approbation du CA.**

- CCTP

Jean-Louis Baldacci informe le CA sur l'avancement des recherches et négociations en vue de l'adossement du CCTP à une structure plus importante, à la demande de l'ARS. Ce point a été abordé lors du chapitre « Locaux ».

- STIF

Des contacts ont été pris par Bernard Chervet, avec d'autres associations qui se trouvent dans la même situation. Les échanges se poursuivent entre avocat et interlocuteur du STIF.

- Dégradations au groupe toulousain et à la BSF

Le président, seul en mesure de le faire, va porter plainte.

- Procédure engagée par un ancien prestataire informatique

La société concernée a poursuivi ses prétentions malgré le déboutement du référé. Un procès est donc à envisager. Notre avocat est au travail ; un rendez-vous avec lui est pris.

- Site - Mutation du nom de domaine : chez OVH, et résiliation de Prosodie.

- DPC : invitation de Clarisse Baruch, présidente de la commission socioprofessionnelle

Nous avons pris contact avec l'organisme de DPC de la FFP, en espérant qu'il puisse nous donner des informations sur la façon d'élaborer un projet d'atelier DPC. De leur côté, ils proposent que nous leur fournissions un projet "clé-en-mains" d'atelier, ce que nous ne sommes pas en mesure de faire aujourd'hui.

Le CA demande au groupe de travail de la commission socioprofessionnelle de continuer les démarches auprès de la FFP et de prendre contact avec Françoise Moggio et l'ASM 13.

- Rencontres avec Marie-Christine Hardy-Baylé

Martine Estrade, Clarisse Baruch et Piotr Krzakowski assistaient à la rencontre organisée par Bernard Chervet avec Marie-Christine Hardy-Baylé. Il s'agissait d'étudier les possibilités de rapprochement avec le « Réseau de ressources en psychiatrie et en santé mentale » que dirige M-C Hardy-Baylé. Le souhait est de poursuivre le contact et de préciser les possibilités de collaboration.

- Renouvellement des responsables scientifiques des conférences « Vulpian »

Après 4 années passées à l'organisation des « Vulpian », Clarisse Baruch et Dominique Cupa souhaitent être remplacées. Pour le moment, elles sont à la recherche de candidats potentiels.

- CPPAP et RFP, mail des PUF

Le renouvellement de la baisse du taux de TVA (2,5%) a été accordé jusqu'en juin 2019.

Le CPPAP souligne la contrainte portant sur la répartition des thématiques traitées dans chaque numéro de la RFP, et poussent vers une diversité des rubriques.

- RdV PUF pour Monographies et Débat

De ce RdV, on peut retenir le manque de rentabilité des Monographies et Débats, et l'objectif des PUF, de plus en plus évident, de s'orienter vers la dématérialisation de la collection.

Les PUF introduisent une plus grande distinction entre les Monographies et la RFP qu'auparavant.

A été obtenu que la parution des Monographies coïncide avec les colloques organisés sur le même thème. L'essai sera mené pendant deux ans. S'il n'est pas concluant, les PUF s'orienteront vers la dématérialisation.

- Placements SPP

Compte tenu des projets d'achat de locaux pour reloger la SPP, les projets de placements à moyens et longs termes sont suspendus.

### **11/ Point 10 : Questions diverses**

- Le président a été sollicité officiellement par une collègue de l'APF qui souhaite demander son adhésion à la SPP et quitter l'APF. A notre connaissance, il n'existe pas de cas de bi-appartenance à deux sociétés française. Il serait souhaitable d'étudier cette demande avant qu'elle ne démissionne.

Le sujet nécessite la mise en place d'un nouveau protocole.

En fait, il semblerait que la situation ait déjà existé pour Michel Schweich. Il convient de mieux s'informer. Cette question sera reprise lors du prochain CA.

- Question de la COPEA vis-à-vis d'une demande de l'HAS.

Les membres de la COPEA ne sont pas favorables à la politique de la « chaise vide », aussi souhaitent-ils répondre à cette demande de l'HAS de remplir le formulaire proposé. Une réflexion sera diffusée sur le site.

La séance est levée à 00h45.

**La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 1<sup>er</sup> juillet 2014.**

Procès-verbal rédigé par Elisabeth Dahan-Soussy avec la participation de Pascale Blayau (Secrétaire Général adjoint).

Bernard CHERVET  
Président

Elisabeth DAHAN-SOUSSY  
Secrétaire Général

## ANNEXE

### Texte de Bernard Chervet, Président de la SPP, adressé aux membres du CA

1<sup>er</sup> mai 2014

**Objet** : CA du 13 mai 2014

Chères Collègues, Chers Collègues,

En tant qu'administrateurs et invités au CA, vous avez reçu l'ordre du jour du prochain CA. Le point 4 a certainement retenu votre attention.

4/ Locaux. Invitation de M. Bahri. Présentation des projets.

Mandat pour négociation et signature d'un compromis de vente avec conditions suspensives. Vote.

Afin d'étayer les décisions que nous aurons à prendre ensemble, je vous adresse ce courrier préparatoire. Bien sûr, je vous demande la plus grande discrétion jusqu'au 13 mai.

En vous présentant un projet de locaux pour la SPP, je me retrouve dans une situation délicate, celle d'un président qui souhaiterait que la SPP ait les moyens de sa tradition, et qui doit reconnaître que tel n'est plus le cas, que la SPP doit accepter une rupture réaliste au profit d'une politique tournée vers l'avenir.

Depuis de nombreuses années, je suis animé d'une double conviction :

- Nos prédécesseurs ont remarquablement promu la psychanalyse, en France et dans le monde, mais ils n'ont pas été prudents en ce qui concerne les assises patrimoniales de la SPP.
- Notre société doit assurer sa stabilité à long terme en achetant ses locaux.

Quelques réalités :

- Des contraintes sur nos locaux, quels qu'ils soient, s'imposent. Elles portent sur les notions de ERP et de PMR, et concernent l'Institut et le CCTP, mais aussi la SPP. Or, il n'y a aucune possibilité de les résoudre en restant dans la situation actuelle.
- L'écart entre les moyens de la SPP et le marché de l'immobilier ne cesse de se creuser. Par ailleurs, le marché des locaux sur le 5<sup>o</sup> est des plus étroits. Aucune surface importante n'est actuellement en vente. Le prix du m<sup>2</sup> à louer est au minimum égal au nôtre, et le prix du m<sup>2</sup> à vendre n'a aucune mesure avec nos capacités de financement. A moins de compter sur un très hypothétique mécénat, la réalité financière de la SPP est strictement définie. J'ai demandé à M. Bahri et à notre banque de la cerner. Ils aboutissent aux mêmes résultats. M. Bahri vous la présentera en détail. En résumé, notre pouvoir d'achat est de 3.500 K€ en incluant notre capacité d'emprunt de 1.800 K€

Penser un projet de locaux pour la SPP a donc l'immense défaut de nous révéler que nous ne pouvons pas prétendre à ce que nous souhaitons, rester rue Saint Jacques et acheter nos locaux actuels élargis au RdC, condition pour les mises en conformité.

En théorie, deux politiques se présentent à nous :

- Rester sur le 5<sup>o</sup> et opter pour une politique du morcellement style « vieux campeur ».
- Opter pour réunir l'ensemble des activités : SPP + CCTP + BSF + grande salle de 100m<sup>2</sup> >>> 700m<sup>2</sup>, et déménager.

Le premier choix aurait dû être engagé depuis de nombreuses années (par exemple par l'achat de divers appartements dans l'immeuble du 187 rue St Jacques). Dommage !

J'ajoute, qu'après notre AGO de mars, j'ai recontacté à plusieurs reprises le fils de M. Querenet de Breville, afin de m'enquérir des projets des héritiers, de savoir s'ils étaient disposés à nous louer à long terme, et s'ils ne voulaient pas vendre les 3 étages visés. L'incertitude des réponses fait croître notre précarité.

Donc, un déménagement s'avère inévitable, et il nous faut nous résoudre à quitter le 187 rue St Jacques.

Ceux qui ont participé à mon premier mandat savent tout ce que j'ai fait pour tenter de nous maintenir dans ces lieux, et de mettre en conformité nos locaux en louant le RdC. Ce projet a failli aboutir. Il était certes

alléchant, mais peu réaliste à moyen terme ; nous risquions de dépenser de très grosses sommes et de voir notre bail non renouvelé ! Je vous rappelle que ce projet du RdC est la seule façon, en restant ici, de résoudre les contraintes ERP et PMR.

Nous avons certes été déçus. Après avoir franchi tous les obstacles administratifs, nous avons dû renoncer à notre projet pour des raisons patrimoniales familiales. Mais un horizon s'est ouvert avec l'alternative d'acheter d'autres locaux afin d'éviter d'être obligé de déménager de façon précipitée ; et pour une autre location plus onéreuse. Nous risquons en effet d'être confrontés dans deux ans à une telle urgence, nous obligeant à dépenser des sommes élevées pour « sauver les meubles ».

Je ne vous cache pas qu'après la révision des statuts et du règlement intérieur, la refonte du site, la confection de la base de données (BDD), les nombreux hommages, la création de SPP-Edition et la publication de plusieurs ouvrages, j'étais bien décidé à vivre ma dernière année de présidence tourné électivement vers les activités scientifiques, et vers mes engagements futurs.

C'est donc en trainant des pieds que je me suis laissé intéresser par l'information confiée par Guy Atlan, via Chantal, d'un local à vendre dans le 13<sup>e</sup>, rue Eugène Oudiné.

A Turin, mes échanges avec quelques présidents, de la société belge, de la British, etc. m'ont confirmé que tous ont eu la même préoccupation d'acheter leurs locaux, et qu'ils ont dû réduire leurs prétentions. Idem, l'association madrilène, la société israélienne, l'association italienne, qui ont du toutes s'excentrer pour réaliser leurs achats. Serge Frisch aussi, m'avait fait part, il y a plus d'un an, d'un tel projet pour la FEP, et de leur souhait d'acheter leurs propres locaux.

Tout cela ne pouvait que renforcer mes convictions. A mon retour, j'ai donc pris des contacts, afin d'avoir le cœur net et la conscience tranquille, tout en refusant d'embarquer la SPP vers le médico-social. J'ai demandé à Marilia Aisenstein, ancienne présidente de la SPP, très au fait des démarches des autres sociétés dans le monde, peu suspecte de glisser vers le social, et ne faisant pas partie du CA, de suivre ce dossier avec moi et de participer à la visite des locaux. Il s'agissait pour moi d'évaluer le facteur qualité.

Ce qui m'a très vite mobilisé vis-à-vis de la rue Oudiné, c'est qu'il ne s'agissait plus, comme annoncé, de 1 ou 2 étages, mais de 3, ce qui permettait un vrai projet politique, celui de rassembler l'intégralité des activités de la SPP, son administration, sa bibliothèque et le CCTP. M'avait été soufflé qu'il s'agissait d'une opportunité financière. Après quelques contacts avec des professionnels, cela s'est avéré faux. Ces locaux sont au prix du marché. Néanmoins, ma première visite m'apporta la conviction qu'il s'agissait malgré tout d'une opportunité, mais de volumes, de surface, de distribution et d'agencement des locaux (31 bureaux et salles de réunion + 3 salles selon option + 4 ou 5 caves-rangement + 4 ou 5 places de parking fermés) ; l'absence de gros travaux n'est pas à négliger tant sur le plan financier que de temps.

Ces locaux auraient pu être faits pour nous ; ils ont été aménagés par un organisme de formation pour médecins hospitaliers ; et ont donc une qualité d'agencement intérieur semi public, semi privé, très adapté à nos besoins. Par ailleurs, ils sont indexés et aménagés selon les qualités ERP et PMR.

Ma situation s'avère aussi délicate du fait que j'aimerais avoir plus de temps, que j'aimerais vous laisser beaucoup plus de temps pour votre réflexion. Mais, il faut parfois se décider vite ! Les 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> étages sont en annonces de vente depuis quelques semaines, sur plusieurs sites, par des agences. Or, je le répète, ce projet a comme intérêt principal du point de vue politique, de réunir tous les organes de la SPP, ce qui exige l'achat des trois étages en vente.

Dès ma première visite, j'ai demandé à plusieurs membres du bureau de se mobiliser. J'ai pris aussi des contacts personnels. En trois semaines, nous avons prospecté avec efficacité, et avons couvert le marché des locaux professionnels en vente actuellement sur Paris. Nous avons examiné plus de 25 offres. Environ 4 ou 5 pouvaient nous convenir au premier abord ; mais la seule qui réunisse nos critères d'agencement et de prix, est celle que je vous présente ici. D'autres auraient pu nous convenir, mais sont au double du prix. Un seul point peut susciter des réserves, la situation légèrement excentrée, et l'absence d'un métro à proximité immédiate (10 mn à pied) ; en revanche, bus, vélib' et autolib sont dans la rue Oudiné même. D'autres réserves ont été émises sur la fréquentation du quartier. Il n'en est rien. L'immeuble dans lequel se situent ces locaux, est en habitation de part et d'autre. La rue est très éclairée et l'ambiance est calme et agréable, de jour comme de nuit.

Par ailleurs, j'ai rencontré les vendeurs et ai posé des options ; jusqu'à 14 mai. J'ai aussi organisé une visite d'une dizaine de personnes qui sont presque toutes présentes au CA ce soir.

Conscient des enjeux, et soucieux pour notre avenir, M. Bahri m'a proposé de venir présenter la situation financière de la SPP ainsi qu'un plan de financement. J'ai bien sûr accepté et l'en remercie.

Jean-Louis Baldacci a pris contact avec l'agence régionale de santé (ARS). Le projet est ouvert ; un rendez-vous est pris.

J'ai aussi demandé à M. Lemerer, notre architecte, de se joindre à notre visite. Il a soulevé quelques exigences qu'il est en train de tenter de résoudre avec le bureau de contrôle. Tout comme l'acceptation de nos emprunts par une banque, ces points sont à placer en conditions suspensives en cas de compromis de vente.

Il nous reste à prendre une décision. Vous trouverez ci-dessous des éléments complémentaires avec des liens, ainsi que les plans des étages concernés.

Je vous adresse mes sentiments les meilleurs.

Bernard Chervet  
Président SPP

## Offres

### \* Investigations :

Nous avons réuni plus de 25 offres. Nous les avons toutes explorées ; et avons dû les écarter pour des raisons diverses.

Aucune offre dans les 5°, 6°, 1°; rares offres mais inappropriées dans 2° (sous-sol) ; offres dans 8°, 16°, 17°, inaccessibles financièrement ; dans 10°, 15°, 20°, Montrouge, trop excentrées ; dans 9°, 10°, 14° belles offres mais défauts divers (lumière zénithale, sous-sol, trop petit, volumes non modifiables, pas de grande salle possible, trop de travaux pour le prix, etc.)

\* **Critères retenus. Qualité – Défauts :** Rapport qualité – prix ; rapport achat – travaux ; rapport date achat – date emménagement ; rapport agencement actuel – transformation à prévoir ; rapport utilisation SPP – potentialité ; réputation du quartier ; accessibilité ; qualités ERP et PMR.

\* **Offre sélectionnée :** Rue Eugène Oudiné

3 étages (228 x 3 = 684m<sup>2</sup>) > opportunité de réunir SPP, BSF et CCTP

Deux étages en communication interne.

Ce qui sous-entend la mise en vente (ou en location) du local de la BSF, et obtention d'un prêt (Mr Bahri ; Société générale) ; aide de l'ARS ?

**Défauts :** petit excentrement ; perte de la tradition, mais avenir culturel certain ; quartier en pleine évolution, donc non stabilisé ; peu fréquenté la nuit, mais sans risque.

**Qualités :** utilisable immédiatement pour les 1° et 2° étage ; travaux de cloisonnement à prévoir au 4° ; peu de perte de place ; découpe des espaces ; agencement et fonctionnalité en corrélation avec nos besoins ; nombre de m<sup>2</sup> ; dépendances et annexes.

L'organisation des salles correspond à nos besoins ; 1° étage conçu pour recevoir en nombre > grandes salles et WC multiples ; 2° étage plus intimiste.

Prestations d'un organisme à visées privées : formation de médecins hospitaliers

\* **Plan de financement** (M. Bahri)

Plusieurs options : apport (hauteur ?) + vente ou mise en location de la BSF + type de participation de l'ARS + location en cas d'adossement.

Par ailleurs, plusieurs collègues font partie des deux CA, de la SPP et du CEREP. Cela rentre dans les Conventions réglementées.

**Participation de l'ARS et adossement :**

En cas d'achat, le maintien dans les locaux du CCTP est possible.

> Si le CCTP est géré par la SPP, l'ARS peut intervenir par le biais des amortissements et des charges financières qui lui seront toujours répercutés. Dans ce cas, le CCTP assumera sa part d'amortissement et de remboursement de l'emprunt, pendant la durée de ce dernier.

> Si le CCTP est adossé, un loyer est à prévoir. La SPP facture un loyer soit sur la base du prix du marché soit fixé par les domaines à la demande de l'ARS éventuellement.

Sur le plan réglementaire une association 1901 RUP peut avoir des biens immobiliers autres que ceux affectés à son propre usage ; donc elle peut avoir un patrimoine donné en location. Il n'y a pas d'interdiction dans ce cas, ce qui n'est pas le cas pour une association simplement déclarée et non RUP.

La loi 2002-2 et le décret budgétaire d'octobre 2003 ont interdit à une association quelque soit son statut de louer à elle-même ses propres locaux directement ou même par personnes interposées. Nous ne sommes

pas dans ce cas de figure.

Dans le cas où l'ARS accorderait une subvention d'investissement conséquente, une réduction de la participation du CCTP durant le temps d'amortissement des locaux est possible, mais dans tous les cas la SPP reste propriétaire du bien. On pourrait éventuellement répercuter la même baisse sur les charges de loyer.

L'important, est de savoir quel type de participation accepterait l'ARS ?

## **Situation actuelle Locaux SPP**

### **\* Rue St Jacques 75005**

345m2 pour l'ensemble des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Etages (CCTP inclus)

- 2<sup>e</sup> ét >> 7 bureaux (dont Adm) + Cuisine + SdA

- 1<sup>o</sup> ét >> 8 bureaux + SdesM + SdConf

Le CCTP dispose de 6 + 3 bureaux de consultation possibles

- 2 garages (dépot)

>> 19 pièces + 2 rangements (garages)

Loyer annuel : 120 000€

### **\* Rue Vauquelin 75005**

160 m2 > 5 espaces et bureaux + location d'un box extérieur

### **\* TOTAL**

505 m2 + 2 garages (rangements)

## **Hypothèse 38-40 Rue Eugène Oudiné 75013**

### **\*Immeuble / Rue**

Joli immeuble très clair avec deux entrées >> cf. grilles blanches sur les liens ci-dessous  
Immeuble 1980-90, mixte, habitation-locaux (de part et d'autres des locaux, habitations)

Orientation S / N

4 étages

Dimensions Immeuble : 20 m x 12 m

Dimensions intérieur : 19,55 de long x 11,65 m de large = 227-228 m2

14 fenêtres par étage en façade ; idem AR sur espaces verts ; très lumineux et ensoleillé.

Situation très aérée

Espaces verts à proximité immédiate (square, jardin)

Immeuble câblé

Immeuble sécurisé

Activités possibles 24h/24 sans limitation d'heure et de jours

Accès PMR, et locaux adaptés aux personnes à mobilité réduite (portes, WC, etc)

Classification ERP.

Ascenseur

Caves, dépendances (1<sup>o</sup> /s sol)

Parkings privés (/s sol)

Rue à stationnement bilatéral

### **\* Transports en commun**

**RER C** > TGB (10mn)

**Métro 14** > Olympiades (10mn)

**Bus 27** >> St Lazare > Opéra > Pt neuf > St Michel > Gay-Lussac > Claude Bernard > Gobelins > **Oudiné**

**Bus 83** >> Champs Elysées > Invalides > St Germain > Raspail > Assas > Port Royal > Gobelins > Italie > **Olympiades** (10mn)

**Bus 62** >> 16<sup>o</sup> > 15<sup>o</sup> > 14<sup>o</sup> > 13<sup>o</sup> > Italie > **Patay-Tolbiac** (5mn) > TGB

**Bus 132** : Oudiné > TGB

**Vélib'** : rue Eugène Oudiné

**Autolib** : Station Oudiné, devant le 44-46 !

### **\* Description locaux à vendre**

En vente les 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup> étages, et un local au RdC (option)

227 m2 par étage + plusieurs Parking privatifs par étage + plusieurs caves saines par étage

1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> un seul vendeur : escalier intérieur (ANFH)

4<sup>o</sup> un autre vendeur (CEREP)

1<sup>o</sup> étage : 9 pièces (5 bureaux + 4 salles de séminaires) ; possibilité de faire une très grande salle de 110 m2

modulable (mais seconde issue à créer) ; 3 wc ; office.

2° étage : 15 pièces (9 bureaux + 3 salles moyennes + salle reprographie sans fenêtre ; local technique ; local informatique (sans fenêtre) ; 2 wc + ménage.

4° étage : 7 pièces (6 bureaux + grande salle) ; possibilité de faire 7 bureaux en façade comme le 2° étage + 3 grandes salles.

RdC : 66 m<sup>2</sup> (3 salles de séminaires, ou agencement stockage livres BSF)

Liens pour exploration virtuelle : cf. immeuble blanc avec 14 fenêtres ; idem AR de immeuble

Bureau > 2 fenêtres : 2,75 m de largeur ; 7 bureaux en façade.

[https://www.google.fr/maps/@48.82532,2.373605,3a,90y,339.02h,108.38t/data=!3m4!1e1!3m2!1s5FkEKrGOM1zVWk\\_gJvSErA!2e0](https://www.google.fr/maps/@48.82532,2.373605,3a,90y,339.02h,108.38t/data=!3m4!1e1!3m2!1s5FkEKrGOM1zVWk_gJvSErA!2e0)

<https://www.google.fr/maps/@48.82529,2.37349,3a,75y,353.24h,97.61t/data=!3m4!1e1!3m2!1sXupNSKbwhoV-vnS11Vlr1Q!2e0>

#### **- 1° et 2° étages (ANFH)**

227 m<sup>2</sup> / étage >> 454 m<sup>2</sup>

5 parkings

Cave (s) (rangement)

Mise en vente : 2 500 000€ >5506 €/m<sup>2</sup> ; à discuter

Parfait état : refait moins de 5 ans

Très bien tenus

Utilisable immédiatement

Escalier intérieur privé ; et ext > commun

Câblage

Contact direct avec le DG adjoint et la personne responsable des visites.

Pas de frais d'agence (5% + TVA)

#### **- 4° étage (CEREP)**

228 m<sup>2</sup> en deux lots non séparés + deux lots en sous-sol de 18.10 m<sup>2</sup> et de 23.70 m<sup>2</sup>. 227 m<sup>2</sup> (Caves)

Parkings

Acheté il y a 6 mois ; changement de DG et de projet.

Mise en vente : 1 060 000 € >4669 €/m<sup>2</sup>

Contact direct avec l'ancien DG et le nouveau DG

Pas de frais d'agence (5% + TVA)

**- RdC (option) :** plusieurs salles de 60 et 75 m<sup>2</sup>. En vente actuellement : 66 m<sup>2</sup> ; 238 000 > 3606 €/m<sup>2</sup>

**- 3° étage >>** aucune information

#### **\* Visites**

**- 1° visite** le 22 avril > Bernard Chervet, Elisabeth Dahan-Soussy et Marina Papageorgiou.

**- 2° visite** le 6 mai à 13h30 ; avec Chantal, Marilia, Béatrice Ang, Sabina Lambertucci-Mann, Ellen Sparer, Michel Ody, Jean-Louis Baldacci, Danièle Kaswin-Bonnefond, Cécile Marcoux... et divers membres du bureau, etc.

Cette visite s'est déroulée en présence de notre architecte, M. Lemerer.

**Impressions :** immeuble de qualité, avenant, lumineux avec une entrée agréable.

Bel ascenseur, escalier spacieux

Possibilité d'avoir une très grande salle au 1° (modulable en 2 ou 4 selon achat ou non d'un local au RdC (un module de 66m<sup>2</sup> en vente actuellement ; option). Mais création d'une seconde sortie de secours à prévoir.

**\* Projets et options :** acheter 3 niveaux >> 680 m<sup>2</sup> pour 3 200 K€ à 3 400K€ (+ 66 m<sup>2</sup> RdC 230 K€)

Escalier privatif intérieur entre les 1° et 2° ét.

#### **- Trois étages sans le RdC :**

1° ét - Une grande salle de 100 m<sup>2</sup> modulables en 4 salles pour séminaires + SPP accueil + SPP adm + SPP scientifique + SPP compta (+ SPP Bureau)

2° ét - CCTP + (SPP Bureau)

4° ét - BSF + RFP + CPLF + Institut

#### **- Trois étages avec le RdC (option)**

RdC : 66 m<sup>2</sup> > 3 salles de séminaires ou dépendances BSF

1° ét - Deux grandes salles de 50 m<sup>2</sup> modulables en une très grande salle de plus de 100m<sup>2</sup> + SPP (accueil

+ adm + scientif + compta)+ Bureau

2° ét – CCTP + SPP Bureau

4° ét - BSF + RFP + CPLF + Institut

**\* Quartier / Environnement**

De nombreuses associations ; Aurore ; La maison des associations ; Mutuelles ; Lycée ; salle sport Marcel Cerdan, etc.

Bonnes perspectives d'avenir sur le plan immobilier

Activités culturelles implantées à proximité ; liste non exhaustive !

TGB François Mitterrand

Paris Diderot

Condorcet / Lamarck / Buffon

UFR Chimie Diderot

UFR science du vivant

UFR Jacques Monod

INSERM

Ecole Architecture Paris Val de Seine

Lycée Galilée (rue Oudiné)

Salle de sport Marcel Cerdan (rue Oudiné)

Biblio universitaires des langues et civilisations

Institut des langues et civilisations orientales

Biblio Marguerite Durand

Télérama

Courrier international

Théâtre 13-Seine

MK2

Les Frigos, ateliers d'artistes qui attirent de nombreux jeunes créateurs

Plusieurs librairies implantées à Jussieu se sont installées à proximité de Diderot,

En un mot... quartier qui bouge... et d'avenir. D'après les informations recueillies, c'est loin d'être terminé ; le quartier entier est entrain de devenir un pôle culturel majeur.

Prix moyen du m<sup>2</sup> d'habitation dans la rue 8000 €/m<sup>2</sup>

Prix moyen du m<sup>2</sup> de bureaux dans la rue 4500 €/m<sup>2</sup>

<http://www.meilleursagents.com/prix-immobilier/paris-75000/rue-eugene-oudine-2641/>

A chaque bout de la rue il y a une brasserie ; et de nombreux squares très verts et lumineux.

**Options** posées jusqu'au 14 mai.